

CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE : E.R.D.F. – PASSAGE POUR LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE 20 000 VOLTS A QUILLIVANT

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la société Réseaux Ouest Concept de Châteaulin est chargée, par E.R.D.F., de réaliser une étude sur la fiabilisation des réseaux basse et haute tension sur la commune de Plougourvest.

La Ville étant propriétaire de la parcelle C0795, située à Quillivant Ar Goarem Bras à Plougourvest, une convention de servitude CS06 a été signée le 8 juin dernier pour permettre le passage d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts.

Par courrier reçu le 24 juillet 2015, Réseaux Ouest Concept a adressé une nouvelle convention de mise à disposition pour cette parcelle, qui autorise E.R.D.F. à occuper 20 m² du terrain afin d'y installer un poste de transformation de courant électrique alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Elle autorise également un droit de passage pour les canalisations électriques, moyenne ou basse tension, nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens pour assurer l'alimentation du poste de transformation.

VU l'avis favorable à la majorité de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 22 octobre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

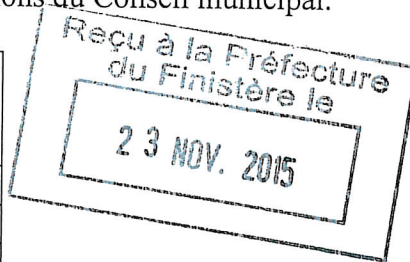
LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitude de passage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 6 novembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 20/11/2015

Et de la publication, le 13/11/2015

Fait à Landivisiau, le 20/11/2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL